

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2014, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Ève D'Ascola
Madame Édith Coulombe
Monsieur Claude Lebel
Monsieur Paul Beaulieu
Monsieur Patrick Murray
Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy et la directrice des communications et du greffe, madame Sonia Bertrand sont également présentes.

ORDRE DU JOUR

| | |
|-----|---|
| 1. | Ouverture de l'assemblée ; |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour ; |
| 3. | Acceptation des procès-verbaux de la séance du 9 décembre 2013 et du 13 janvier 2014 ; |
| 4. | Bordereau de correspondance ; |
| 5. | Autorisation de dépenses d'élus à diverses activités : <ul style="list-style-type: none">- Formation rôle des élus, formation sur le code d'éthique et de déontologie et formation maîtrisez vos dossiers municipaux ; |
| 6. | Ressources humaines : <ul style="list-style-type: none">- Confirmation du poste permanent à temps plein cinq jours par semaine d'une agente en gestion financière ;- Confirmation du poste contractuel à durée déterminée d'un inspecteur municipal à quatre jours par semaine ; |
| 7. | Nomination du maire suppléant et du représentant substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier ; |
| 8. | Nomination d'un membre du conseil municipal auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA) ; |
| 9. | Présentation et acceptation du budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury ; |
| 10. | Adoption du règlement numéro 14-698 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2014 ; |
| 11. | Avis de motion pour : <ul style="list-style-type: none">- L'adoption d'un règlement concernant les travaux d'aqueduc et d'égout (IF-1402) ;- L'adoption d'un règlement de décontamination des sols (IF- |

| | |
|-----|---|
| | <p>1203) pour les logements communautaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption d'un règlement concernant l'achat d'un camion autopompe citerne secteur de Stoneham (SP-1002) ; - L'adoption d'un règlement concernant le réaménagement du complexe municipal (AD-1301A), le remplacement du système téléphonique (AD-1403), l'achat d'une génératrice stationnaire insonorisée de 100 kw (75 000 \$), la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un traitement tertiaire (HM-1201) et l'aménagement de bassins de sédimentation et réfection du drainage urbain (UR-1102) ; - L'adoption d'un règlement d'emprunt pour des honoraires professionnels concernant des études, des plans et devis et des demandes de certificats d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) dans le cadre des projets de travaux d'aqueduc et d'égout pour les logements communautaires des aînés (IF-1402) et du projet de décontamination des sols au garage municipal (IF-1203) ; |
| 12. | Adoption d'un procès-verbal de correction pour le Règlement 13-692 sur les systèmes d'alarmes ; |
| 13. | Rapports des demandes de soumissions : <ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'entretien du système de climatisation et de ventilation du complexe municipal ; - Contrat d'entretien ménager ; |
| 14. | Recommandation de paiement : <ul style="list-style-type: none"> - Numéro 5 – construction du garage municipal ; (IF-0703A) ; |
| 15. | Adoption d'une résolution pour une subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (1 ^{re} Avenue, chemins Rourke et Vermont) ; |
| 16. | Demande d'aide financière : <ul style="list-style-type: none"> - Snowboard Jamboree ; - Organismes reconnus ; - Volet arts plastiques et Iniski (École du Harfang-Des-Neiges) ; |
| 17. | Points divers ; |
| 18. | Période de questions ; |
| 19. | Levée de la séance. |

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 13, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 05-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par la conseillère madame Édith Coulombe.

Il est proposé par la conseillère madame Édith Coulombe, appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 06-14

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2013 ET DU 13 JANVIER 2014

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux du 9 décembre 2013 et du 13 janvier 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée ;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Édith Coulombe, appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter les procès-verbaux du 9 décembre 2013 et 13 janvier 2014 tel que présentés.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère madame Édith Coulombe, appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 20 janvier 2014.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

AUTORISATION DE DÉPENSES D'ÉLUS À DIVERSES ACTIVITÉS

Rés. : 07-14

FORMATION RÔLE DES ÉLUS, FORMATION SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE ET FORMATION MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

Considérant que le budget 2014 prévoit les sommes nécessaires pour la participation de certains membres du conseil à des colloques, congrès, formations, etc. ;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que le conseil municipal autorise la participation à la formation sur le rôle des élus des six conseillers municipaux et le Maire et autorise également la participation du Maire à la formation «Maîtrisez vos dossiers municipaux». Les deux formations sont données par la Fédération Québécoise des Municipalités.

Les frais pour la formation sur le rôle des élus sont de 2 300 \$ plus taxes pour le groupe au complet et les frais pour la formation du Maire sont de 304,68 \$ taxes incluses.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises au budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310). La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

| | |
|----------------------|--|
| Ont voté en faveur : | Marie-Ève D'Ascola Édith Coulombe Louis-Antoine Gagné Claude Lebel Paul Beaulieu Patrick Murray |
|----------------------|--|

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 08-14

CONFIRMATION DU POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN CINQ JOURS PAR SEMAINE D'UNE AGENTE EN GESTION FINANCIÈRE

Considérant la nomination de madame Stéphanie Morin à compter du 11 juin 2013 au poste d'agente de gestion financière – poste permanent temps partiel (4 jours/semaine), et au poste occasionnel (1jour/semaine) ;

Considérant que madame Stéphanie Morin travaille au Service des finances depuis plusieurs mois déjà à 5 journées par semaine pour combler un manque de main-d'œuvre nécessaire pour le bon fonctionnement du service ;

Considérant qu'il devient nécessaire d'officialiser le travail effectué par cette employée permanente à 5 journées par semaines ;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que ce conseil :

- a) Accepter la recommandation de la directrice des finances et accorde à compter du 20 janvier 2014 à madame Stéphanie Morin au poste d'agente de gestion financière un poste permanent à 5 journées par semaine ;
- b) Accorde le maintien des mêmes conditions salariales et l'échelon déjà établi.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 09-14

CONFIRMATION DU POSTE CONTRACTUEL À DURÉE DÉTERMINÉE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL À QUATRE JOURS PAR SEMAINE

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement pour assurer un soutien dans le cadre du traitement des demandes de permis, de la relève nécessaire lors des périodes de vacances des inspecteurs municipaux et de toutes autres tâches connexes liées au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant qu'un montant pour l'embauche d'un inspecteur pour une période contractuelle a été prévu dans le budget du service ;

Considérant que, selon le rapport du directeur de l'urbanisme et de l'environnement, les termes proposés pour cette embauche correspondent au montant prévu dans le budget adopté par le Conseil ;

Il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la recommandation du directeur de l'urbanisme et de l'environnement pour l'engagement d'un inspecteur en urbanisme et en environnement (poste occasionnel à durée déterminée à temps partiel (4 jours par semaine et en remplacement des périodes de vacances sur la demande de son directeur) ;
- b) Nomme, à compter du 21 janvier 2014, madame Catherine Leclerc domiciliée à Stoneham, au poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement ;
- c) Le salaire de madame Leclerc sera au taux horaire de 24,61 \$, soit à l'échelon 4.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 10-14

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU REPRÉSENTANT SUBSTITUT
AUPRÈS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Édith Coulombe, appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu de nommer madame Marie-Ève D'Ascola, conseillère municipale au siège numéro 1, à titre de mairesse suppléante et de représentante substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 11-14

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE
RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA CAPITALE-
NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (CRSBPCNCA)**

Il est proposé par la conseillère madame Édith Coulombe, appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que le maire, monsieur Robert Miller soit nommé représentant de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 12-14

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU BUDGET 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Considérant que la municipalité a reçu du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury le rapport des prévisions budgétaires de l'année 2014 ;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que le conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2014 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury telles que déposées.

La contribution financière de la municipalité au budget d'opération dudit organisme est de 6 042 \$.

L'ajustement de la contribution définitive pour l'année 2014 sera effectué suite au dépôt des états financiers 2014 dudit organisme à la municipalité au printemps 2015.

Une copie de la présente résolution sera transmise à :

- Société d'habitation du Québec ;
- L'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 13-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-698 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, LA PÉNALITÉ ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES POUR L'EXERCICE 2014

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 14-698 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance,

que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

Considérant qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 9 décembre 2013 ;

Il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu d'adopter le Règlement numéro 14-698 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêts, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2014, comportant douze pages et sept annexes (A à G).

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

| | |
|----------------------|--|
| Ont voté en faveur : | Marie-Ève D'Ascola Édith Coulombe Louis-Antoine Gagné Paul Beaulieu Patrick Murray |
|----------------------|--|

| | |
|-----------------|--------------|
| À voté contre : | Claude Lebel |
|-----------------|--------------|

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

| | |
|-------------|---|
| En faveur : | 6 |
| Contre : | 1 |

Adoptée sur division.

AVIS DE MOTION POUR :

L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (IF-1402)

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant les travaux d'aqueduc et d'égout (IF-1402).

Robert Miller, maire

**L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE DÉCONTAMINATION DES SOLS (IF-1203)
POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement de décontamination des sols (IF-1203) pour les logements communautaires.

Robert Miller, maire

**L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION
AUTOPOMPE CITERNE SECTEUR DE STONEHAM (SP-1002)**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant l'achat d'un camion autopompe citerne secteur de Stoneham (SP-1002).

Robert Miller, maire

**L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU
COMPLEXE MUNICIPAL (AD-1301A), LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME
TÉLÉPHONIQUE (AD-1403), L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE STATIONNAIRE
INSONORISÉE DE 100 KW (75 000 \$), LA MISE À NIVEAU DE LA STATION
D'ÉPURATION AVEC L'AJOUT D'UN TRAITEMENT TERTIAIRE (HM-1201) ET
L'AMÉNAGEMENT DE BASSINS DE SÉDIMENTATION ET RÉFECTION DU
DRAINAGE URBAIN (UR-1102)**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant le réaménagement du complexe municipal (AD-1301A), le remplacement du système téléphonique (AD-1403), l'achat d'une génératrice stationnaire insonorisée de 100 kw (75 000 \$), la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un traitement tertiaire (HM-1201) et l'aménagement de bassins de sédimentation et réfection du drainage urbain (UR-1102).

Robert Miller, maire

**L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS CONCERNANT DES ÉTUDES, DES PLANS ET DEVIS ET DES
DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES
PARCS (MDDEFP) DANS LE CADRE DES PROJETS DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES DES AÎNÉS (IF-1402) ET
DU PROJET DE DÉCONTAMINATION DES SOLS AU GARAGE MUNICIPAL (IF-
1203)**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant des études, des plans et devis et des demandes de certificats d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) dans le cadre des projets de travaux d'aqueduc et d'égout pour les

logements communautaires des aînés (IF-1402) et du projet de décontamination des sols au garage municipal (IF-1203).

Robert Miller, maire

Rés. : 14-14

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 13-692 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Il est proposé par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné, appuyé par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu d'adopter le procès-verbal de correction indiquant que conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice des communications et du greffe et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, acceptent le procès-verbal de correction concernant le Règlement numéro 13-692 sur les systèmes d'alarmes.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

RAPPORTS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :

Rés. : 15-14

CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION DU COMPLEXE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de prix auprès de trois entreprises spécialisées pour l'entretien du système de climatisation et ventilation du complexe municipal ;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle du fournisseur Honeywell limitée pour l'entretien dudit système au coût de 4 972 \$ pour le volet mécanique et de 7 544 \$ pour le volet automation, soit un total de 14 390,27 \$ taxes incluses, pour un contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics ;

Il est en conséquence proposé par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné, appuyé par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu d'accorder ledit contrat pour l'entretien du système de climatisation et ventilation du complexe municipal, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Honeywell limitée au montant de 14 390,27 \$ incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget disponible prévu à cet effet.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

RÉS. : 16-14

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de six entreprises spécialisées pour l'entretien ménager ;

Considérant qu'à la date prévue pour l'ouverture des soumissions, le 13 janvier 2014 à 9 h, la municipalité a reçu une soumission ;

Considérant que les exigences du devis concernant les documents administratifs et de qualification ont été respectées ;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle du fournisseur Verdure options pour l'entretien ménager au coût de 69 976,76 \$ incluant les taxes applicables, pour un contrat d'onze mois soit du 1^{er} février au 31 décembre 2014 ;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics sur les résultats de la soumission reçue et du plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est en conséquence proposé par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné, appuyé par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu d'accorder ledit contrat pour l'entretien ménager, du 1^{er} février au 31 décembre 2014, à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Verdure option au montant de 69 976,76 \$ incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission de ladite entreprise.

La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à réaliser sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le fournisseur. Le fournisseur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission et l'addenda numéro 1 présentés par le fournisseur ainsi que le devis de soumission et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget disponible prévu à cet effet.

Dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, le soumissionnaire devra fournir à la municipalité une copie des documents suivants :

- Attestation de conformité à la Loi de la commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.) ;
- Assurance responsabilité civile en vigueur pour la durée du contrat.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

RECOMMANDATION DE PAIEMENT

Rés. : 17-14

NUMÉRO 5 – CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL; (IF-0703A)

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour la construction d'un nouveau garage municipal (IF-0703A) ;

Considérant que le conseil a adopté le 11 juillet 2013 le Règlement numéro 13-687, ayant pour objet les travaux de construction d'un nouveau garage municipal ;

Considérant la résolution numéro 212-13 datée du 10 juin 2013, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de construction d'un nouveau garage municipal à l'entreprise Habitations consultants H.L. inc. ;

Considérant la recommandation de monsieur Jocelyn Boilard, architecte de la firme Régis Côté et associés, datée du 20 décembre 2013 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est en conséquence proposé par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné, appuyé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu d'accepter le rapport de monsieur Jocelyn Boilard, architecte de la firme Régis Côté et associés, daté du 20 décembre 2013 relativement à la recommandation de paiement numéro 5, pour les travaux de construction d'un nouveau garage municipal (IF-0703A).

Le conseil autorise en fonction de la nature et de l'avancement des travaux exécutés, et ce, au prix unitaire soumissionné du bordereau de soumission incluant les directives de changement #13 S-5, #17 S-08, #18 A-22, #19 A-17 rév. 1, #20 S-03, #21 S-04, #22 S-06, #23 A-25, #24 A-28, #25 A-14 r.1, #26 A-16, #27 A-19, #28 A-28, #29 ME-02, #30 ME-03 et S-07 (cette directive sera traitée dans le prochain décompte), le paiement d'un montant de 343 783,61 \$, incluant les taxes, à l'entreprise Habitations consultants H.L. inc. Le paiement est conditionnel à la remise sous forme de quittance, la preuve que tous les fournisseurs et sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat conformément au Code civil du Québec (L.R.Q., 1981, c. 64) ont été payés pour les montants

apparaissant au décompte précédent. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (192 642,86 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 13-687.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 18-14

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR UNE SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (1RE AVENUE, CHEMINS ROURKE ET VERTMONT)

Considérant que pour faire suite à la subvention pour l'amélioration de la 1^{re} Avenue et les chemins Rourke et Vertmont, accordée par le ministère des Transports, conformément à la lettre du ministre Sylvain Gaudreault du 16 juillet 2013, il est exigé de transmettre au Ministère une confirmation de la réalisation des travaux subventionnés.

Il est en conséquence proposé par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné, appuyé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration exécutés sur la 1^{re} Avenue et les chemins Rourke et Vertmont (règlement d'emprunt 13-684), pour un montant subventionné de 12 000 \$ et joint à la présente, les copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Le dossier de vérification ayant été constitué, lesdits travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et le dossier de vérification a été constitué.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Rés. : 19-14

SNOWBOARD JAMBOREE

Considérant qu'une demande de subvention à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury de 4 000 \$ a été déposée par la Corporation d'événements d'hiver de Québec pour l'événement SnowBoard Jamboree – Coupe du monde FIS de surf des neiges 2014 ;

Considérant que le Snowboard Jamboree est un événement de renommée internationale ;

Considérant que la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury aura une visibilité médiatique en échange de l'aide financière ;

Considérant que c'est un événement qui attirent plus de 400 athlètes et 150 représentants des médias de niveau national et international ;

Considérant la fierté de la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury à accueillir un tel événement sur son territoire ;

Considérant qu'un tel événement est mobilisateur pour les jeunes ;

Considérant que le projet engendre des retombées économiques significatives ;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération 2014 ;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement d'une aide financière de 4 000 \$ à la Corporation d'événements d'hiver de Québec. Cette somme est disponible au poste budgétaire numéro 02-701-91-970 du Service des loisirs et de la culture.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

| | |
|----------------------|---------------------|
| Ont voté en faveur : | Marie-Ève D'Ascola |
| | Édith Coulombe |
| | Louis-Antoine Gagné |
| | Claude Lebel |
| | Paul Beaulieu |
| | Patrick Murray |

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 20-14

ORGANISMES RECONNUS

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur ;

Considérant les demandes d'aides financières déposés en bonne et due forme par les organismes locaux suivants :

Club Vélo Stoneham 3000 \$
Cantons Culture 8000 \$
Corpo St-Adolphe 1000 \$

Comité des loisirs de Tewkesbury 1000 \$
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier 2413 \$
Conseil du bassin de la rivière Montmorency 200 \$
APEL 5000 \$

Considérant la recommandation de la Directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que Directrice des loisirs et de la culture par intérim ;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Édith Coulombe, appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu d'accorder une aide financière aux montants stipulés plus haut aux organismes reconnus. Les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire : 02-701-90-970.

La conseillère, madame Marie-Ève D'Ascola quitte la séance ordinaire du conseil à 21h et revient à 21 h 01.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

| | |
|----------------------|---------------------|
| Ont voté en faveur : | Marie-Ève D'Ascola |
| | Édith Coulombe |
| | Louis-Antoine Gagné |
| | Claude Lebel |
| | Paul Beaulieu |
| | Patrick Murray |

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Rés. : 21-14

VOLET ARTS PLASTIQUES ET INISKI (ÉCOLE DU HARFANG-DES-NEIGES)

Considérant que le programme Iniski fait la promotion des saines habitudes de vie et permet aux jeunes de l'école de faire un sport d'hiver ;

Considérant l'importance de promouvoir également les arts et la culture et de permettre aux jeunes enfants de développer leur créativité ;

Considérant les demandes d'aide financière déposés en ce sens par l'École Harfang-de Neiges ;

Considérant la recommandation de la Directrice générale qui agit en tant que Directrice des loisirs et de la culture par intérim ;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Édith Coulombe, appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu d'accorder une aide financière au montant de 6000\$ à l'École Harfang-de-Neiges pour l'Iniski et les arts plastiques. Les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire : 02-701-22-499.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés.: 22-14

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 17, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote également en faveur de la proposition.

La résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Sonia Bertrand,
directrice des communications et du greffe